Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260122-2026_02-DE

Mairie de Saint-Marcan

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
**Commune de Saint-Marcan**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 22/01/2026

| Nombre de membres | |
|---|---|
| Afférents | Présents |
| 11 | 7 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br>Pour : 7<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 22 Janvier à 20:00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

**Présents** : M. LEPORT Louis, Maire, M. LEBRET Xavier, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël

**Excusés** : Mme MAZIER Sylvie, Mme CHAPPÉ Eliane, M. PITOIS Jérôme

**Absent** : M. LEPORT Gaël

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

## 2026/02 – Lotissement du Courtil : Vente du Lot n°10

**Vu** la délibération n°2023/025 du 15 juin 2023, au cours de laquelle le conseil municipal décide de fixer le prix du terrain pour les lots du lotissement du Courtil à 48€ TTC le mètre carré, et autorise M. le Maire à signer les actes de vente, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots ;

**Vu** la demande écrite du 6 janvier 2026, de Mme MORIN Marine, qui s'est portée acquéreur du lot n°10, cadastré AB 1077 et d'une superficie de 358 m² ;



Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260122-2026_02-DE

M. le Maire propose au conseil municipal de vendre ce lot à Mme MORIN Marine.

Cet achat de parcelle est conditionné par la signature d'un compromis de vente auprès d'un notaire (au libre choix de l'acquéreur) et l'obtention du permis de construire d'une maison.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**- Décide la vente du lot n°10 du lotissement du Courtil, cadastré AB1077 et d'une superficie de 358 m², à Mme MORIN Marine, au prix de 48€ le mètre carré, soit 17 184 € TTC ; conditionnée par la signature d'une promesse de vente auprès d'un notaire, entre la Commune et l'acquéreur, et par l'obtention du permis de construire d'une maison individuelle sur la parcelle.**
**- Indique que tous les frais inhérents à la vente de cette parcelle seront à la charge de l'acquéreur ;**
**- Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

